

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOIRE**  
**DU**  
**14 Octobre 2016**

---

**Installation des conseillers municipaux**

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme Anny COMMANDEUR, 1<sup>ère</sup> Adjointe, remplaçante du Maire décédé en application de l'article L.2122-17 du CGCT, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Elle souhaite la bienvenue à notre nouvelle conseillère municipale Bénédicte MOREL.

**ELECTION DU MAIRE :**

**Présidence de l'Assemblée :**

Jean-Daniel RONGIERES le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L.2122-8 du CGCT). Il a dénombré onze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

**Constitution du bureau de vote :**

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Mme Pascale COLNEL et Mme Bénédicte MOREL.

Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin : 5

Nom et Prénom des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus (en chiffres)	Nombre de suffrages obtenus (en toutes lettres)
BABAUD Michèle	1	un
COMMANDEUR Anny	8	huit

**Proclamation de l'élection du maire :**

Mme Anny COMMANDEUR a été proclamée maire et a été immédiatement installée.

**Fixation du nombre d'adjoints :**

Mme le Maire rappelle que la fixation du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L.2122-2 du CGCT, le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Après un vote à bulletins secrets, le nombre d'adjoints a été fixé à trois.

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOIRE**  
**DU**  
**14 Octobre 2016**

---

**Election du 1<sup>ER</sup> Adjoint :**

Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Nom et Prénom des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus (en chiffres)	Nombre de suffrages obtenus (en toutes lettres)
<b>GUTTY Jérôme</b>	<b>4</b>	<b>quatre</b>
<b>RONGIERES Jean-Daniel</b>	<b>7</b>	<b>sept</b>

M. Jean-Daniel RONGIERES a été proclamé 1<sup>er</sup> adjoint et immédiatement installé.

**Election du 2ème Adjoint :**

Résultats du 1er tour de scrutin :

Nom et Prénom des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus (en chiffres)	Nombre de suffrages obtenus (en toutes lettres)
<b>BABAUD Michèle</b>	<b>1</b>	<b>un</b>
<b>LAPOSTOLET Catherine</b>	<b>8</b>	<b>huit</b>

Mme Catherine LAPOSTOLET été proclamée 2ème adjointe et immédiatement installée.

**Election du 3ème Adjoint**

Résultats du 1er tour de scrutin :

Nom et Prénom des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus (en chiffres)	Nombre de suffrages obtenus (en lettres)
<b>BABAUD Michèle</b>	<b>1</b>	<b>un</b>
<b>COLNEL Pascale</b>	<b>1</b>	<b>un</b>
<b>GUTTY Jérôme</b>	<b>4</b>	<b>quatre</b>
<b>MOREL Jean-Pierre</b>	<b>2</b>	<b>deux</b>

Résultats du 2ème tour de scrutin :

Nom et Prénom des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus (en chiffres)	Nombre de suffrages obtenus (en toutes lettres)
<b>COLNEL Pascale</b>	<b>1</b>	<b>un</b>
<b>GUTTY Jérôme</b>	<b>5</b>	<b>cinq</b>
<b>MOREL Jean-Pierre</b>	<b>2</b>	<b>deux</b>

M. Jérôme GUTTY a été proclamé 3ème adjoint et immédiatement installé.